

COMMUNE DE L'ESCALE 04160 PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 23 MARS 2017

Présents : Claude FIAERT Gisèle SAUNIER, Brigitte BOURG, Jean-Paul LAUGA José PETRICOLA Régis ALBERT Sandrine CELOTTO Cédric CHALAND Bruno RAMPONI Carole ROUX, Jean-Marc TOURNIAIRE

Excusés: Lise ALLOUARD, Bernard ROUSSEL Pouvoirs: B Ramponi à C Fiaert jusqu'à 20h50.

Présents: 10 votants: 11 jusqu'à 20h50, à partir de 20h50, 11 présents et 11 votants

Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURNIAIRE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 et fait donner lecture du compte-rendu de la séance du 07 février 2017 qui est approuvé par 11 voix. Monsieur Jean-Marc TOURNIAIRE est élu secrétaire de séance par voix. Le Maire débute l'ordre du jour.

COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Conformément à la loi le Maire doit rendre compte de l'utilisation de cette délégation depuis la dernière réunion du conseil municipal. Le Maire n'a pas utilisé la possibilité depuis le 07 février.

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR PROJET PLU

La commissaire enquêteur a rendu ses conclusions au terme de l'enquête publique relative au projet de transformation du POS en plan local d'urbanisme. Ce document a été donné en copie. Les conclusions sont favorables au projet. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces conclusions. Le Conseil municipal adopte les conclusions du commissaire enquêteur par 11 voix pour.

APPROBATION DU PLU

Le Maire indique que nous sommes arrivés à l'étape de procédure à laquelle nous devons approuver le PLU. Le bureau d'urbanistes Eurecat est invité à donner toutes les informations utiles. Le breau présente le document final sous forme de diaporama, le Maire participe activement aux explications. A l'issue de cette présentation, en l'absence de questions, Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation de ce document d'urbanisme. Le conseil municipal approuve le PLU par 11 voix pour.

INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire indique que la commune peut instaurer un droit de préemption urbain pour maitriser l'urbanisation en rapport avec les projets d'intérêt général. La commune bénéficiait déjà de ce DPU avec l'ancien POS. Le Maire propose de l'instaurer sur les zones U et AU du PLU et sur les périmètres de protection rapprochés des captages d'eau potable. Le Maire sollicite également un accord pour avoir délégation permanente à ce sujet. Le conseil adopte les propositions du Maire par 11 voix pour.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Maire rappelle que les conseillers ont tous été destinataires de documents informatifs sur ce sujet. L'entrée à l'agglomération nous oblige à avoir une réflexion sur la vision prospective de l'aménagement de notre territoire commun. Le Maire demande au conseil municipal sa décision en ce qui concerne le PLUI. Le conseil adopte les propositions du Maire par 11 voix pour.

NOMINATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE à LA CLECT DE L'AGGLOMERATION PAA

Le Maire indique que l'adhésion à l'agglo induit qu'il faut nommer un représentant communal auprès de la CLECT. Le Maire propose sa candidature et Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. . Le conseil adopte les propositions du Maire par 11 voix pour.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR EQUIPEMENT INFORMATIQUE CARTES D'IDENTITE

Le Maire informe le conseil du fait que les services de l'état ont changé le mode de délivrance des CNI, celui-ci se fait par démarche Internet depuis le 08/03. Le Maire souhaite soutenir les administrés qui seraient peu habitués à ces techniques et que le secrétariat de mairie aide ces personnes. A cet effet, il souhaite acquérir du matériel informatique adéquat et solliciter l'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2017. Le conseil adopte les propositions du Maire par 11 voix pour.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 heures 50 . Fait à L'ESCALE, le 23 MARS 2017. AFFICHE À LA PORTE DE LA MAIRIE LE MEME JOUR. Les délibérations sont affichées à la porte de la mairie et les pièces qui y sont annexées sont consultables par le public aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Signatures : Jean-Marc TOURNIAIRE Secrétaire de Séance

Le Maire Claude FIAERT

age - 1 - sur 1